

# NGUYEN VAN PHONG

*Supplétif, Commando et Para Légion*



Il est né au Nord Vietnam le 21 décembre 1935 à Noi Bai et dès ses 18 ans il s'engage comme supplétif au 32° bataillon de marche de tirailleurs sénégalais- 32°BMTS- d'abord à la 329° compagnie de supplétifs militaires, puis à la 331° et au commando 14 en 1953. très rapidement il va se mettre en évidence puisqu'il obtient une première citation suivie d'une seconde lors de l'affaire de Yen Phu et à Mi Noi, Ngo Dé et Thuong Phuc ; il est de nouveau cité lors d'une opération à Thang My en 1954.

En mai 1954, il contracte un engagement au titre de la Base Aéroportée Nord-BAPN- et est affecté au 1° Bataillon Etranger de parachutistes, puis au 2° B.E.P. en janvier 1955. rapatrié sur le Sud Vietnam, il est affecté à la Légion Etrangère où il va faire toute sa carrière ; il est rapatrié sur l'Afrique du Nord et rejoint Sidi-Bel-Abbès, puis le 2° régiment Etranger de Parachutistes. Il va participer avec ce régiment d'élite à toutes les opérations tant en Algérie qu'en opération extérieure. Il obtient comme simple parachutiste légionnaire une nouvelle citation lors d'un accrochage dans la vallée de la Soummam, -

Région de Bougie- puis une nouvelle fois au Djebel Mesloulou dans le secteur de Tébessa.

Le 10 septembre 1958 il est décoré de la Médaille Militaire avec palme pour ses actions d'éclat lors d'une opération à l'Oued Hallail et dans le Djebel Hamimat Guerra toujours dans la région de Tébessa.

Plus tard Phong sera fait Chevalier de la Légion d'honneur, puis Officier.

Membre de l'association des commandos Nord Vietnam, il sera pendant très longtemps le porte-fanion de l'association, et seule la longue maladie de son épouse le contraindra à abandonner son rôle.

Il appartient comme Ly Wa Hoi à cette grande famille qui est la nôtre, celle de la valeur et du courage, de l'honneur et de la fidélité au drapeau tricolore.

## **Par Francis AGOSTINI**

Ancien des Commandos Nord Vietnam

Président départemental de l'Union Fédérale des Bouches-du-Rhône

Président du Comité de Coordination des associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Marseille et des Bouches-du-Rhône.